

## Maison relais « Les Cinq Fontaines »



## Rapport d'Activité 2016

Maison Relais « Les 5 Fontaines »  
25 Rue de Roses  
25630 SAINTE SUZANNE  
Tél : 03.81.91.26.95

**RAPPORT D'ACTIVITE 2016**  
**Maison Relais « Les Cinq Fontaines » SAINTE SUZANNE**

**SOMMAIRE**

**INTRODUCTION**

<b>1. Accès à la maison relais</b>	<b>page</b>	<b>2</b>
A. Le comité de suivi		
B. Les candidatures		
C. Le comité de pilotage		
D. Le comité technique de suivi		
<b>2. Gestion locative</b>	<b>page</b>	<b>3</b>
A. L'accueil		
B. Les impayés		
C. Le patrimoine		
<b>3. Etude des populations accueillies</b>	<b>page</b>	<b>5</b>
A. Occupation		
B. Caractéristiques économiques et professionnelles		
C. Situation sanitaire et sociale		
D. Accompagnement		
<b>4. Le travail partenarial</b>	<b>page</b>	<b>11</b>
A. Logement		
B. Emploi		
C. Social		
D. Santé		
E. Formation		

**CONCLUSION**

**GLOSSAIRE**

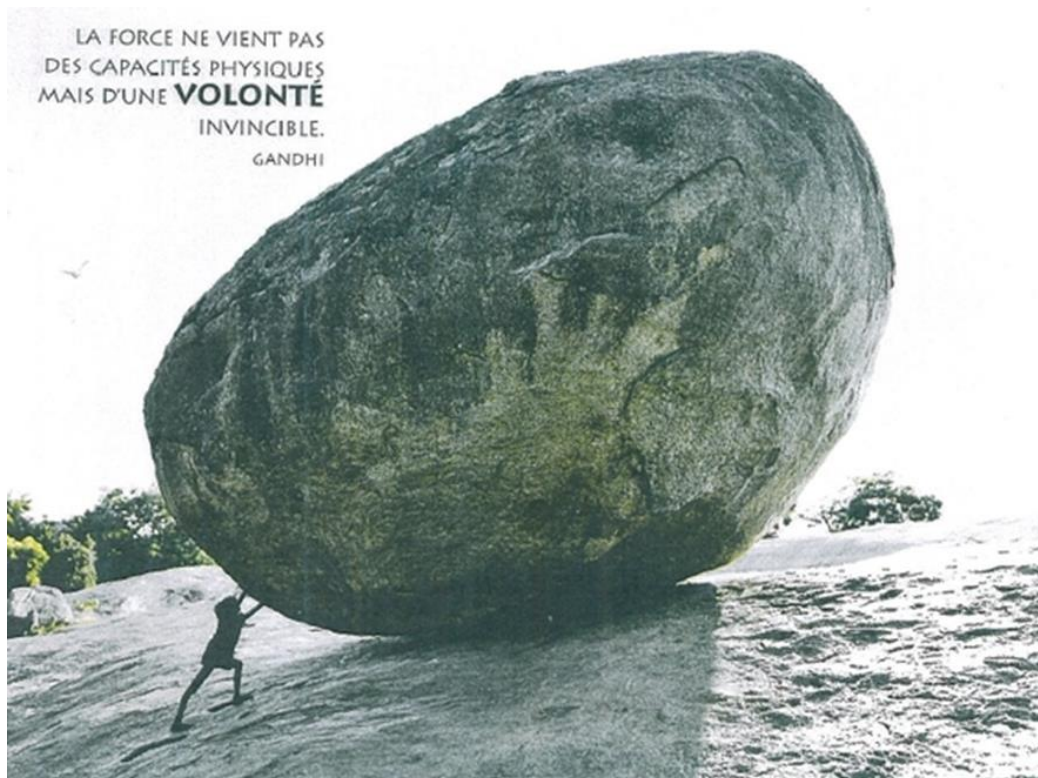
## INTRODUCTION

La maison relais « les cinq fontaines » a ouvert ses portes en juin 2009.

Elle permet de loger des personnes qui n'ont pas accès au logement traditionnel afin de leur apporter un accompagnement de proximité. La maison relais constitue une forme particulière de résidence sociale, destinée aux personnes les plus fragilisées dont l'isolement social et affectif est tel qu'il leur est impossible de trouver à court terme un équilibre de vie dans un logement autonome.

La maison relais vise à offrir un cadre sécurisant. Le bon fonctionnement, l'entretien, la qualité du cadre de vie des résidences sont une priorité. Au sein de la maison relais, l'équipe pluridisciplinaire est chargée de mettre en œuvre une gestion locative sociale, afin de favoriser la bonne intégration des résidents et d'agir en binôme avec le travailleur social.

La maison relais accueille un public issu majoritairement de la psychiatrie, fragilisé par des parcours de vie difficile. L'équipe salariée s'appuie sur les partenaires extérieurs afin de favoriser un accompagnement individualisé.



## 1. Accès à la maison relais

### A. Le Comité de suivi commun

Depuis novembre 2014, suite à l'ouverture de la Résidence Accueil de Valentigney, le comité de suivi est devenu « comité de suivi commun » entre la maison relais et la résidence accueil.

Les missions du comité de suivi commun sont d'étudier et d'évaluer les candidatures orientées par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO). Il attribue les logements aux candidats retenus et fait le point sur le fonctionnement au quotidien des deux structures.

La commission SIAO oriente les dossiers sans préciser l'orientation maison relais ou résidence accueil, laissant le comité de suivi commun statuer sur la proposition à formuler aux candidats.

Il est co-animé par A.R.I.A.L. et la AHFC.

Le Comité de Suivi Commun se compose :

Pour la **Maison Relais de SAINTE SUZANNE**

- Un représentant d'Habitat et Humanisme Doubs\*,
- Un représentant d'A.R.I.A.L.\*,
- Un représentant du CCAS de SAINTE SUZANNE\*,
- Le responsable de la Maison Relais\*.

Pour la **Résidence Accueil de VALENTIGNEY**

- Un représentant d'AHFC\*,
- Un représentant de l'ALPD,
- Un représentant du CCAS de VALENTIGNEY\*,
- Le responsable de la Résidence Accueil\*.

Pour le **Collège de « tiers compétents »**

- Un représentant de chacune des structures suivantes : la DDCSPP du DOUBS, le département du Doubs, le CMP (Hôpital de jour)\*.
- Tout autre personne dont la présence sera jugée utile (administrateur d'Habitat et Humanisme Doubs, d'A.R.I.A.L. et de l'AHFC, permanents de la maison relais et de la résidence accueil
- Un représentant des structures d'hébergement du pays de Montbéliard,
- Les référents sociaux qui présentent et orientent les candidatures proposées auprès du SIAO.
- (\*voix délibérative).

### B. Candidatures

En 2016, le comité de suivi commun s'est réuni **6 fois** :

**16 situations** ont été étudiées, dont 5 femmes et 11 hommes :

- **1** candidature **ajournée** en sollicitant la mise en place d'un protocole de soin et d'y adhérer, la candidature a ensuite été annulée par le comité, la personne n'ayant pas donné suite.
- **10** candidatures ont été **acceptées pour accéder en résidence accueil**, sous condition d'une période d'évaluation.
- **5** candidatures ont été **acceptées pour accéder à la maison relais**, sous condition d'une période d'évaluation :

Trois personnes ont accédé à un logement en 2016,

Une personne a annulé sa candidature, la structure ne lui convenant pas,

Une personne a annulé sa candidature, suite à une place disponible en foyer de vie.

*En accord avec les préconisations du comité de suivi, les personnes inscrites sur la liste d'attente, participent à l'atelier repas du mardi ainsi qu'à certaines activités afin de faciliter leur intégration au sein de la structure et pour favoriser une prise de contact avec les résidents. Cette expérience permet également aux futurs résidents de comprendre le fonctionnement de la maison relais et d'y adhérer avant leur entrée.*

### **C. Comité de pilotage**

Un comité de pilotage s'est réuni le 10 mai 2016. Co-présidé par Habitat et Humanisme Doubs et A.R.I.A.L., il a pour mission de faire le bilan de l'activité de l'année, d'analyser, d'étudier, et de proposer des évolutions nécessaires au fonctionnement de la maison relais. Il veille également à la bonne implication des partenaires et au respect du projet social.

Le comité de pilotage se compose :

- Les membres du comité de suivi maison relais
- Un représentant désigné par le PMA
- Un représentant désigné par le Conseil Régional
- Un représentant désigné par la DDT
- Un représentant désigné par la Caisse des Dépôts et Consignations
- Un représentant désigné par le C.I.L. local (Logilia 1% FC)

### **D. Comité technique de suivi**

Réunissant les salariés et bénévoles de la maison relais, le comité technique a pour mission de mettre en place les activités pour les deux mois à venir. Il permet de faire le point sur le bénévolat à la maison relais (difficultés rencontrées, lien avec les résidents, besoins...).

Le comité se réunit les troisièmes jeudis des mois impairs, à la maison relais de Sainte Suzanne. Il se déroule de 14h à 16h.

Le comité technique de suivi se compose :

- Un représentant désigné par Habitat et Humanisme Doubs,
- Un représentant désigné par A.R.I.A.L.,
- La responsable de la maison relais,
- Le responsable technique,
- Un travailleur social d'A.R.I.A.L.,
- La chargée de la coordination de l'animation et de l'accompagnement bénévole,
- Les bénévoles de la maison relais.

## **2. Gestion locative**

### **A. L'accueil**

Circulaire DGAS/SDA n°2002-595 DU 10 décembre 2002

« La maison relais est destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible le leur accès à un logement ordinaire ».

La fonction d'hôte est définie dans la circulaire interministérielle du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais.

Sur la maison relais « les cinq fontaines », l'hôte joue un rôle essentiel. Il porte une attention particulière aux résidants en étant à leur écoute et en assurant une présence régulière. La relation est capitale entre le résidant et l'hôte, elle peut avoir des aspects formels et informels. Ce qui est fondamental dans cette relation, c'est que la personne accueillie doit se sentir existée et non jugée, peu importe son parcours de vie. Cependant, l'hôte doit rester vigilant face à la relation avec l'autre, afin de ne pas être influencée par des degrés d'affinités. L'hôte facilite également les relations entre les résidants. Il est le régulateur de la maison.

La maison relais offre 21 logements meublés :

- Le rez-de-chaussée est composé de 2 T1 Bis et d'un T2, réservés en priorité aux personnes à mobilité réduite.
- Les 3 autres niveaux sont composés de : 1T3 - 3 T1' – 2 T1B.

La maison relais offre des espaces de convivialité proposant une salle d'activité comprenant un salon et une salle à manger ainsi qu'une cuisine collective. Les activités et les repas y sont assurés.

Une équipe de 20 bénévoles organise des activités avec les résidants et anime les espaces collectifs et les temps de vie commune, en lien avec l'équipe salariée. Une salle informatique a été aménagée au 1<sup>er</sup> niveau de la maison. Elle est composée de 4 ordinateurs et d'une imprimante couleur.

Un projet de jardin surélevé est en cours de réflexion.

L'équipe salariée est composée de :

- Une responsable de la structure, Madame GEIGER Chantal
- Une Conseillère en Economie Sociale et Familiale, Madame DESCHASEAUX Sabrina
- Un responsable technique, Mr BENIA Djamel
- Une Chargée de la Coordination de l'Animation et du réseau Bénévole, Madame ARFAOUI Léa.

Les résidants peuvent bénéficier d'animations et d'ateliers organisés par l'équipe bénévole en lien avec l'équipe salariée.

La maison relais pose un cadre et des règles de vie aux résidants :

- le respect des horaires
- la présence aux activités
- la prise de traitements en collaboration avec les infirmières libérales de secteur
- les visites à domicile par les infirmières du CMP de secteur
- les principes généraux de fonctionnement de la maison relais consignés dans le projet social et le règlement intérieur

La maison relais doit pouvoir apporter au résidant autant que le résidant apporte à la maison relais. Ainsi, le projet social prévoit le respect de 3 principes d'admission des publics :

- « Raisonner en terme de parcours résidentiel »
- « Considérer que la maison relais ne doit pas être un habitat de relégation de publics sans autre solution »
- « Conserver l'idée d'un habitat durable mais non définitif »

Cela signifie que la sortie de la maison relais et l'accès vers un logement autonome reste un objectif même si cette sortie n'est pas établie à court terme et que l'on se donnera le temps nécessaire à la réinsertion des personnes.

## B. Les impayés

La responsable a pour mission de contrôler le paiement des redevances et la gestion des impayés. La plupart des résidants bénéficie d'une mesure de protection. Une facture est adressée directement aux organismes mandatés pour le suivi des personnes (ATMP ou UDAF). Le règlement est effectué par virement bancaire.

Animée d'une approche vigilante, la responsable en binôme avec le travailleur social assure un rôle de veille et d'alerte.

Cette année, l'équipe a été davantage attentive sur le paiement régulier de la redevance concernant trois nouveaux résidents, qui rencontrent des difficultés de gestion de leur budget et sont en attente de la mise en place d'une mesure de protection.

Une commission des impayés a été mise en place au sein de l'association, à raison d'une rencontre mensuelle. Elle permet une réactivité face à d'éventuelles difficultés du résident et de mettre en place si nécessaire un plan d'apurement ou d'autres propositions d'aides.

Le résident s'oblige à verser par virement bancaire le montant de sa redevance mensuelle.

### C. Le patrimoine

Le responsable technique, en lien avec la responsable de site, assure la gestion du bâti afin d'apporter toute amélioration utile et nécessaire au bien être des résidents et au maintien en l'état du patrimoine.

L'état des lieux du patrimoine est réalisé chaque semestre, au sein de la maison relais :

#### Un plan d'entretien périodique :

Deux visites de l'ensemble de l'établissement au cours de l'année, un exemplaire est adressé à la commune de Sainte-Suzanne et à la foncière d'Habitat et Humanisme.

Pour l'année 2016, on note les travaux importants suivants :

- Remise en peinture de deux logements dont un suite à un incendie
- Remise en peinture du couloir du rez-de chaussée, des portes palières

#### Un plan de prévention :

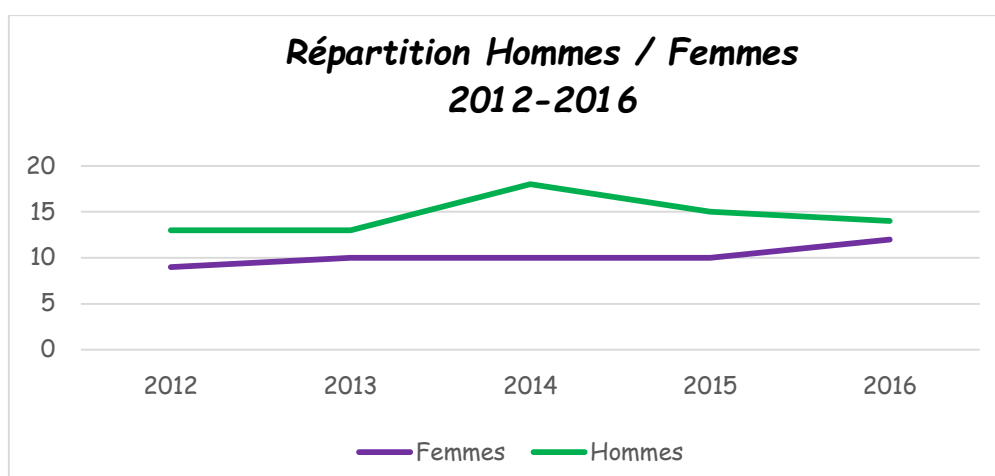
Ce document consiste à contrôler les installations et les équipements de sécurité, tout au long de l'année. Il intervient sur les aspects techniques correspondant aux parties communes et privatives.

Le responsable technique associatif, le responsable technique de site et le directeur signent le document correspondant.

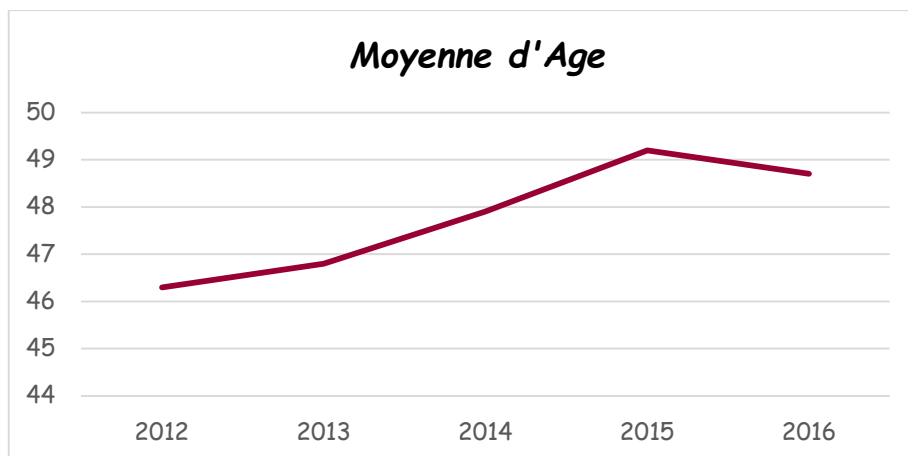
## 3. Etude des populations accueillies

### A. Occupation

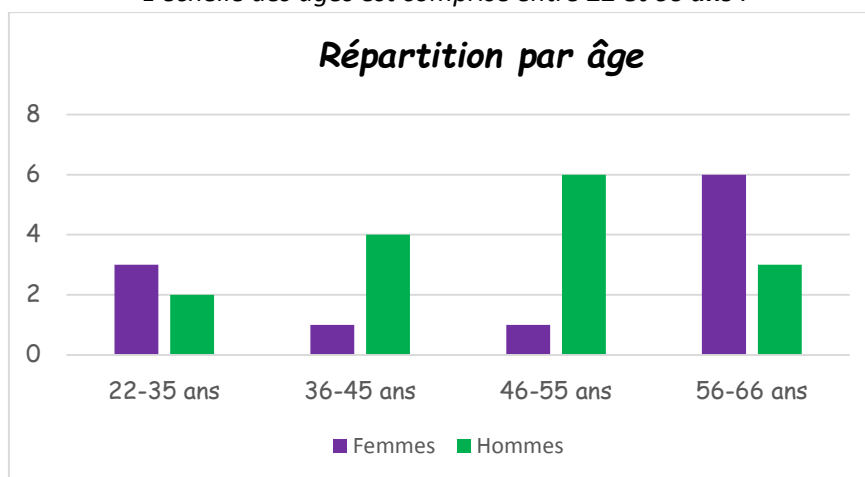
Au cours de l'année 2016, la maison relais a accueilli **26 personnes**, 14 hommes et 12 femmes :



La moyenne d'âge de la maison relais est de **48.7 ans** :



*L'échelle des âges est comprise entre 22 et 66 ans :*



#### Au niveau des entrées :

**Quatre personnes** ont pu accéder à un logement au sein de la maison relais (3 femmes et 1 homme) :

- Une femme hospitalisée au Centre Psychiatrique Générale d'Héricourt. Madame devait prendre son autonomie, elle a besoin d'être entourée et accompagnée dans un cadre sécurisant.
- Un homme hospitalisé au Centre Psychiatrique Générale d'Héricourt. Monsieur a besoin d'être stimulé au quotidien.
- Une femme hospitalisée, n'étant plus en capacité de vivre seule et d'entretenir son logement. Madame a besoin d'un lieu sécurisant et un cadre pouvant la stimuler.
- Une femme hospitalisée au Centre Psychiatrique Générale d'Héricourt, suite à une séparation. Madame a besoin d'un cadre sécurisant afin de pouvoir travailler sur son projet de logement avec sa fille.

#### Au niveau des sorties :

**Quatre personnes** ont quitté la maison relais (4 hommes)

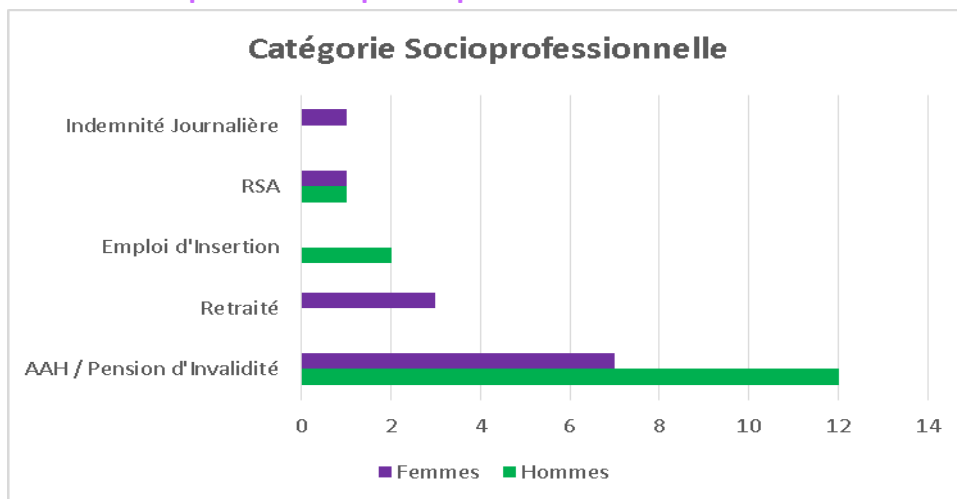
- Un résidant a accédé à un logement auprès d'un bailleur public dans un autre département. Son projet a été travaillé en amont avec sa curatrice.
- Un résidant a accédé à un logement auprès d'un bailleur public avec sa nouvelle compagne. Son projet a été travaillé en amont avec sa curatrice.



- Un résidant a accédé à un logement en résidence sociale. Monsieur n'ayant pas respecté le règlement intérieur de la maison relais et devenant dangereux pour les autres résidants.
- Un homme est décédé dans son logement.

*L'équipe de la maison relais souligne l'importance de garder, avec le résidant, une perspective de sortie et de l'accompagner le moment venu, dans son projet d'accès dans un nouveau logement (recherche d'un logement adapté à la situation et besoin de la personne, visite des logements, mise en place de partenaires...).*

## B. Caractéristique économiques et professionnelles

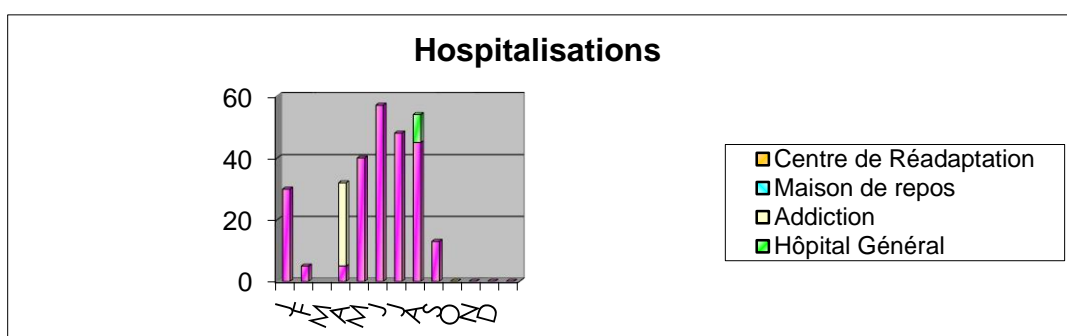


*La majorité des personnes résidant au sein de la maison relais perçoit l'Allocation Adulte Handicapée ou une pension d'invalidité.*

## C. Situation sanitaire et sociale

### Souffrance psychique et hospitalisation

Les personnes accueillies au sein de la maison relais sont, pour la majorité d'entre elles, en souffrances psychiques. Elles éprouvent régulièrement le besoin d'être hospitalisées en centre de soins.



Le nombre de jours d'hospitalisation est en baisse par rapport à l'année dernière. Les hospitalisations en 2016 s'expliquent notamment par :

- Les périodes après les fêtes de fin d'année
- Les comportements de la personne liée aux effets de la maladie psychiatrique

Les personnes ressentent le besoin de s'isoler de leur quotidien, d'un temps de présence ou « repos » dans des lieux de soins.

La responsable de la maison relais et le travailleur social ont su tisser des liens avec les services médicaux pour mettre en place différentes interventions qui se pérennisent dans le temps : Ces séjours permettent également de réévaluer le traitement selon les besoins et les évolutions.

- Centre Médico Psychologique de Montbéliard et Héricourt (pour 13 personnes) concernant les actes médicaux et l'écoute,
- Infirmières libérales (14 pour personnes) pour l'administration du traitement,
- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés SAMSAH (pour 2 personnes) pour une stimulation aux actes de la vie quotidienne.

*L'écoute et les différentes activités proposées par l'équipe de la maison relais, pour lutter contre l'isolement et les angoisses, permettent de limiter les séjours à l'hôpital.*

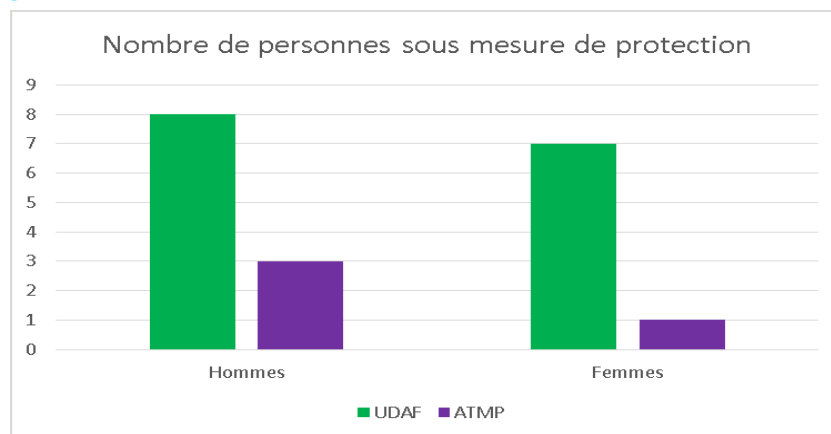
### Concernant la problématique alcool.

En 2016, **neuf résidents** (2 femmes et 7 hommes) rencontrent une problématique alcool. Sept personnes (2 femmes et 5 hommes) ont sollicité une aide. L'accompagnement est différent d'une situation à l'autre, certains sont suivis par des infirmiers du CMP, d'autres par un médecin en addictologie, par une association ou éprouvent le besoin d'adhérer à plusieurs dispositifs.

La rechute fait parfois partie du parcours de soin d'où l'importance de mettre en place un suivi par des médecins spécialistes et par des associations de prévention en addictologie.

Pour les personnes dans le déni de leur problématique avec le produit, il n'est pas possible pour l'équipe de mettre un accompagnement en place sans le consentement de la personne.

### Suivi budgétaire



*19 personnes sont placées sous mesure de protection exercée par l'UDAF ou l'ATMP*

En 2016, le travailleur social en lien avec la responsable de la maison relais ont sollicités une demande de mise sous curatelle pour une dame.

- Une résidente, qui depuis une opération délaisse totalement son administratif, entraînant un retard d'ouverture de ses droits et la perte de certains droits ouverts (APL).

Afin d'accompagner au mieux les résidents, l'équipe travaille en lien étroit avec les mandataires judiciaires.

Le travailleur social accompagne les résidents ne faisant pas l'objet de mesure de protection dans différentes démarches en lien avec le budget : accompagnement lors du paiement des factures, mise en place de plan d'apurement, lien avec les créanciers, inscription à la banque alimentaire, aide financière ...

## Suivi emploi

- Un résidant est en contrat de travail avec l'ADAPEI, depuis 2012. Suite à de nombreuses absences non justifiées l'équipe de la maison relais est en lien avec l'éducateur de Monsieur et sa curatrice afin de trouver des solutions adaptées à la situation.

Une réunion de synthèse avec les partenaires positionnés a permis de rétablir le cadre et de nouveaux objectifs ont été établis.

- Un résidant est en CDD depuis le mois de mai 2015, qui a été renouvelé, en mai 2016 pour un an, au sein de l'association Emmaüs.

## D. Accompagnement

### Accompagnement individualisé

L'accompagnement est mis en place en fonction de la situation de la personne, des besoins exprimés ou non et de ses difficultés.

Il peut se décliner de plusieurs façons :

#### Accompagnement santé :

- accompagnement physique auprès des médecins généraux ou spécialisés :
- Reprise ou prise de contact avec les soignants,
- Réévaluation du traitement,
- Hospitalisation.

Le responsable de site et le travailleur social consacrent un large temps aux rencontres avec les soignants positionnés sur les situations. C'est un temps nécessaire afin de faire le point, d'évaluer la situation et de trouver collectivement des solutions.

Lors des hospitalisations, l'équipe de la maison relais doit prendre plusieurs contacts avec les institutions ou partenaires afin que la prise en charge soit la plus appropriée pour les résidants concernés. Ces démarches mobilisent parfois les salariés sur des journées complètes.

*Les équipes de la maison relais soulignent l'importance du partenariat avec le corps médical*

#### Accompagnement logement :

Le responsable de site et le travailleur social font le point régulièrement avec les résidants sur l'entretien du logement et les difficultés rencontrées. Dans certains cas, ils établissent des fiches de travail qui apportent un support aux résidants dans la réalisation de leur tâches. Le consentement de la personne est essentiel dans la réussite de ces démarches.

#### Accompagnement écoute :

Chaque résidant a une histoire qui lui est propre et il éprouve parfois le besoin de la partager.

Une relation de confiance s'établit petit à petit entre l'équipe salariée de la maison relais et les résidants qui viennent de plus en plus fréquemment rencontrer la responsable de la maison relais ou le travailleur social pour discuter, se confier, demander des conseils mais également faire part de leurs attentes, besoins et envies.

La disponibilité et l'écoute sont deux éléments essentiels de l'accompagnement proposé en maison relais. L'équipe salariée constate que la demande d'écoute est perpétuelle, régulière et à tout moment et à toute heure.

L'équipe de la maison relais doit régulièrement laisser en suspend son travail administratif pour des temps d'écoute et d'échanges avec les résidants. Cela permet parfois d'éviter des hospitalisations, des angoisses ou des crises.

## 4. Le partenariat

M  
A  
I  
S  
O  
N  
  
R  
E  
L  
A  
I  
S

### A. Logement :

- Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
- Association d'aide à domicile (Travaillons Ensemble, Sollicité...), Traitement
- Hébergements adaptés (Résidence Accueil, ADAPEI, Foyer de vie, MAS...)
- Bailleurs publics et privés (Néolia, Territoire Habitat, Habitat 25, 70...)
- Invités aux Festins, Maison Relais de Pouilley
- Habitat Humanisme

### B. Emploi :

- Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Aris Cap Emploi
- Association d'Insertion (DEFI, Jardins d'Idées, Emmaüs...)
- ADAPEI, Etablissement et Service d'Aide par le Travail

### C. Social :

- Association détente et loisirs de Sainte Suzanne, Emmaüs
- Mairies, CCAS, Ecole,
- Groupe d'Entraide Mutuelle
- Associations Tutélaires ATMP, UDAF
- Association Culturelle (GAKOKOE, Box Théâtre, Music en Héricourt, Chorale de Sainte Suzanne...), les bibliothèques.
- Pôle médico-social

### D. Santé :

- APASSAD Soins +, aide et soins à domicile
- Infirmières libérales, cabinet l'Épée
- Centre d'Examen de Santé
- Médecins Généralistes, Médecins Psychiatres, Spécialistes
- Association Croix bleue, Association Ecoute-Joie Santé du Doubs
- Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie Équinoxe
- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
- MAIA
- Hôpital psychiatriques (Centre Psychiatrique Générale, Site Messagier et Hôpital de Jour, Centre Médico-Psychologique).

## E. Formation

**15 mars** : Conférence « Pathologies Mentales », organisée par l'AHFC sur Belfort :

- « Psychiatrie et santé mentale : du normal au pathologique »,
- « Ne pas banaliser la dépression, du sujet âgé : repérer pour mieux orienter »
- « Troubles psycho-comportementaux du sujet âgé : quelles possibilités de prise en charge »

**14 novembre** : Formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Doubs

**Janvier et Février** : Formation écriture organisée par PMA , participation de la responsable de la maison relais et de deux bénévoles.

**19 mai** : Journée d'échanges en lien avec Habitat et Humanisme à Lyon. Deux salariées, une bénévole et deux résidents étaient présents.

**22 juin** : Réflexion sur l'hébergement des malades psychiatriques avec la plateforme de coordination de la psychiatrie de l'aire urbaine (AHFBC), participation de la responsable de la maison relais.

## CONCLUSION

L'année 2016 s'est inscrite dans la continuité du travail fourni par l'équipe salariée et bénévole afin de maintenir au mieux les acquis des résidents. Une dynamique collective des personnes intervenants sur la maison relais permet de maintenir un travail relationnel permanent avec les résidents. L'accompagnement de proximité pour l'aide et le maintien de l'autonomie a été un axe de travail important en 2016. Ces principaux objectifs établis par les salariés sont au cœur du projet de la maison relais.

Un travail d'équipe avec l'ensemble des partenaires médico-sociaux permet de favoriser la coordination et la complémentarité avec les différents acteurs de la maison relais. Etre bien identifié et reconnu sur l'ensemble du secteur est une volonté de l'équipe pour mener à bien l'accompagnement du résident. En effet, les équipes du secteur de la psychiatrie interviennent de façon régulière auprès des résidents pour assurer le suivi psychiatrique. L'équipe veille également à la régularité des rendez-vous auprès des médecins psychiatre référents et ce depuis l'ouverture en 2009. La régularité du passage des infirmières libérales, à raison de deux fois par jour, permet à l'équipe de la maison relais d'être informée quotidiennement sur le suivi du traitement et sur l'état psychique du résident.

Les associations d'aide à domicile, le SAMSAH sont présents de façon régulière auprès des résidents afin de travailler en lien avec eux sur l'entretien du logement, les courses, et l'hygiène corporelle.

De nombreux partenaires gravitent autour la maison, un partenariat bien consolidé au fil des années qui ne demande qu'à s'étoffer.

De nombreux problèmes liés à la maladie psychiatrique ont conduit l'équipe à gérer des situations compliquées, des conflits parfois avec violence. A la maladie psychiatrique s'ajoute une addiction à l'alcool, parfois aux toxiques. L'équipe est souvent confrontée au mal être des résidents qui demande une attention particulière et une écoute immédiate afin de soulager les angoisses.

Le personnel doit rester vigilant à l'évolution ou changement d'attitude du résident. Malgré un accompagnement renforcé, des troubles du comportement peuvent être dangereux pour le résident lui-même ou envers autrui. Pour certaines situations des hospitalisations d'urgence restent nécessaires.

Les personnes accueillies au sein de la structure représentent un public plutôt hétérogène. Il est primordial d'assurer un bon équilibre. La mixité reste d'actualité entre les hommes et les femmes. Cependant, l'équipe note un public issu de la psychiatrie, de plus en plus vieillissant, pas forcément très âgé, mais dont leur passé et leur vécu ont des conséquences sur leur état de santé. Afin de faciliter de nouvelles relations et dans un souci de respect de l'équilibre du peuplement de la maison relais, de nouvelles modalités partenariales devront être réfléchies en amont pour l'élaboration du projet de la personne en structure adaptée.

## Glossaire

**A.A.H.** : Allocation Adulte Handicapée

**A.D.A.P.E.I.** : Association départementale des associations et amis d'enfants inadaptés

**A.H.B.F.C** : Association Hospitalière Bourgogne Franche-Comté

**A.T.M.P** : Association Tutélaire des Majeurs Protégés

**A.R.I.A.L** : Association d'Accueil Résidentiel d'Insertion d'Accompagnement dans le Logement

**C.C.A.S.** : Centre Communal d'Action Sociale

**C.M.P.** : Centre Médico-Psychologique

**C.P.G.** : Centre Psychiatrique Générale

**D.D.C.S.P.P.** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

**E.S.A.T.** : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

**F.N.A.R.S** : Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale

**F.S.L.** : Fond de Solidarité pour le Logement

**M.A.P** : Maison d'Accueil de la Prairie

**M.D.P.H** : Maison Départementale des Personnes Handicapées

**P.D.A.L.P.D.** : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées

**R.S.A.** : Revenu de Solidarité Actif

**S.A.M.S.A.H.** : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

**S.I.A.O** : Service d'intégration d'Accueil et d'Orientation

**U.D.A.F** : Union Départementale des Associations Familiales

**CONTACTS :**

**Maison Relais « Les 5 Fontaines »  
25 Rue de Roses  
25630 SAINTE SUZANNE  
Tél : 03.81.91.26.95**

**Léa ARFAOUI, Chargée de la Coordination des bénévoles et de l'animation**  
[larfaoui@arial25.com](mailto:larfaoui@arial25.com)

**Sabrina DESCHASEAUX, Conseillère ESF**  
[sdeschaseaux@arial25.com](mailto:sdeschaseaux@arial25.com)

**Chantal GEIGER, Responsable Maison relais**  
[cgeiger@arial25.com](mailto:cgeiger@arial25.com)